

>> DIRECTRICES, DIRECTEURS, MANDATAIRES DES COPERATIVES SCOLAIRES, ENSEIGNANTS
MEMBRES DU CONSEIL DE COOPERATIVE DE L'ECOLE.

« **ECRIRE ENSEMBLE L'AVENIR POUR LA GESTION DES COOPERATIVES** »

Chère collègue, cher collègue, ne fermez pas ce courriel **avant d'avoir lu les informations majeures qui suivent.**

La coopérative scolaire...des projets ...mais aussi les outils adaptés nécessaires pour gérer les ressources.

Dans ce domaine **Trois sujets** qui seront **au cœur des consultations et échanges** lors de **l'AG OCCE du 20 décembre 2024** (visio conférence 17 heures). Réflexions et contributions seront décisives pour « **écrire ensemble** » l'avenir des coopératives en termes de gestion.

Lien de connexion zoom >> [AG - consultation des mandataires banques et plateformes](#) (ID réunion 492 164 1341)

Pour le Bureau, le président R.CHERBETDJIAN

1. RATIONNALISER LA GESTION DES COMPTES BANCAIRES DES COOP. OUVERTS PAR L'OCCE

Les banques nous font injonction de réduire drastiquement le nombre de chèques enregistrés dans les comptabilités de coopératives et le nombre de dépôts d'espèces. Les hausses très importantes annoncées pour la tenue des comptes associatifs s'appuient sur le constat d'un trop grand nombre de comptes ouverts par l'OCCE, la complexité et leur coût de gestion (beaucoup d'opérations de faible montant, changement fréquents de mandataires...).

Nous sommes, avec vous, confrontés au défi de numériser/digitaliser nombres d'opérations de gestion et nous procédons à des rencontres et échanges avec la Banque Postale et d'autres prestataires. Diversifier les prestataires ? S'ouvrir à de nouvelles pratiques ? Nous serons prochainement conduits à prendre de nouvelles dispositions. Des décisions majeures qui méritent de vous associer aux réflexions conduites.

2. ALLEGER POUR les MANDATAIRES LA TENUE de la COMPATIBILITE DES COOP : CHEQUES et ESPECES :

Nous recherchons des solutions **parmi l'offre de plate-forme de paiement en ligne pour les parents..**

Un prochain rdv avec un nouvel opérateur (JAÏKAN) qui expérimente un dispositif au niveau national. A la rentrée de septembre 2024, nous devons impérativement mettre en place un dispositif pour la gestion des recettes et collectes réalisées par les coopératives scolaires.(exemple : l'enregistrement des paiements des familles pour un voyage/ séjour pourrait ne nécessiter qu'une d'une seule écriture comptable avec un justificatif détaillé produit par le système.

Disponible ? Vous voulez être associé à nos échanges avec JAÏKAN ? Bonne idée cliquez le lien de connexion zoom >> [Présentation de JAÏKAN le mercredi 13/03/24 à 14 heures](#) (ID réunion 492 164 1341)

3. ACTUALISER LES SUPPORTS (LOGICIELS) DE GESTION DE LA COMPTABILITE DES COOP : une opportunité

Nous envisageons l'adoption et la généralisation **d'un logiciel en ligne** pour la tenue de la comptabilité des coopératives : mieux adapté aux défis qui nous attendent. Nous consacrerons un « COOP'INFOS » à ces outils en ligne qui ont fait leurs preuves dans de nombreux départements ainsi qu'un webinaire au cours duquel nous en apprécierons les avantages (exemple : remontée automatique vers le siège des bilans-CRF) et/ou les contenus à parfaire.

Pour être Informé ? Inscrivez vous ici (prends une minute) >> [Info logiciel de compta en ligne OCCE](#)

SIMPLIFIER -AUSSI- L'ORGANISATION PAR LES COOP de fêtes, spectacle..: « proximité, autonomie et responsabilité »

Nous avons accompagné durant plusieurs années les équipes (couverture associative et assurantielle de l'OCCE). Conseil et recommandations sont désormais bien maîtrisés. Un prochain courriel décrivant un nouveau protocole (très allégé) vous parviendra **le 18 mars 2024** (MAJ du site également) fondé sur les principes **de proximité et d'une responsabilité éclairée et partagée.**

- l'OCCE assume la responsabilité des conseils, recommandations et consignes diffusés par ses soins (actualisation en mars 2024) et recueillera vos déclarations de manifestation en ligne.

- le Conseil de coopérative assume pour sa part la responsabilité de l'organisation et de la mise en œuvre de son projet ainsi que des démarches conduites en amont, au plan local, auprès de la commune (autorisation, convention etc..).

Différez donc vos demandes de quelques jours...le temps de vous inscrire dans les nouvelles dispositions prises.